

Association des propriétaires des Villas de l'Anse

Assemblée générale annuelle – 2025

4.4 SUIVI SUR UNE QUESTION DE L'AGA 2024 SUR LES PANNEAUX SOLAIRES

A la suite de la demande formulée lors de l'AGA 2024* le comité d'Architecture et Aménagement (Comité) et le conseil d'administration (Conseil) ont procédé à l'analyse de la conformité des panneaux solaires sur les toits des villas du Domaine des Villas-de-l'Anse,

*tel qu'il appert de l'extrait suivant du procès-verbal provisoire :

« La conformité de panneaux solaires sur les toits des villas est demandée par M. Denis Roy (475 chemin des Villas-de-l'Anse). Cette innovation soulève effectivement un positionnement quant aux normes architecturales applicables. Ce point est noté et sera référé au nouveau Conseil et au comité Architecture et Aménagement. »

Le Comité a d'abord considéré les conditions qui pourraient influencer l'installation de panneaux solaires dans le Domaine des Villas-de-l'Anse. Les sites Web de Hydro Québec, Hydro Magog, Novoclimat, Eco Energie, Canada Greener Homes et Ressources naturelles du Canada contiennent de l'information sur le design, le placement et la performance ainsi que sur les programmes de soutien pour des systèmes photovoltaïques. Au moment des vérifications sur les sites, le Comité a constaté qu'aucune subvention n'était encore disponible encore pour des panneaux solaires au Québec.

Le Comité a identifié quelques problèmes potentiels concernant l'installation des panneaux solaires sur les toits au Domaine : l'impact sur la couleur des toits, l'orientation et l'inclinaison des toits ainsi que la coupe d'arbres sains.

Impact sur la couleur :

Le Règlement no 4 Architecture et aménagement exige que les toits soient de couleur rouge. La plupart des panneaux solaires sont de couleur noire ou bleue. Les panneaux polycristallins sont les plus communs et sont bleus à cause des composants dans leur fabrication. Les panneaux monocristallins sont noirs, plus performants et plus dispendieux. Des panneaux rouges sont disponibles en France et employés pour satisfaire aux règlements qui exigent des toits rouges dans certains régions ou les toitures de terre cuite sont prépondérantes. Ces panneaux sont cependant moins performants et plus chers que les panneaux bleus et noirs.

Orientation et inclinaison :

Pour optimiser leur performance il est recommandé d'installer les panneaux solaires face au sud à une inclinaison équivalente à la latitude du terrain, ou à 45 degrés. Il appert que les toits des Villas (ou des bâtiments) ne sont pas orientés dans le sens approprié pour des panneaux solaires. De plus, peu de toits au Domaine ont une inclinaison convenable (12/12) pour des panneaux solaires.

Coupe d'arbres sains :

Les Règlements du Domaine exigent que les arbres sains ne soient abattus que pour faire place aux bâtiments, chemins et champs d'épuration. Pour que les panneaux solaires soient efficaces, aucun arbre ou bâtiment ne doit empêcher le soleil d'atteindre les panneaux, ce qui causerait une diminution de leur performance. L'installation des panneaux solaires pourrait entraîner la coupe d'arbres sains pour augmenter l'ensoleillement, ce qui est interdit et regrettable.

Conclusion

Le Comité a présenté le bilan de ses recherches au Conseil. Bien que l'innovation des panneaux solaires semble attrayante, elle ne serait que peu applicable au Domaine compte tenu notamment de ses arbres de grande taille qui entourent les Villas. En effet, peu de villas présenteraient les caractéristiques suivantes pour optimiser leur installation :

1. Le toit concerné doit être orienté vers le sud ;
2. L'inclinaison de ce toit doit être de 45 degrés ;
3. Les panneaux doivent être posés directement sur le toit et à l'intérieur des limites du toit ;
4. La coupe d'arbre sains ne devrait pas être effectuée à cette fin.

Dans ce contexte, nous croyons inutile de proposer des modifications au Règlement pour l'introduction de panneaux solaires qui seront que très rarement performants dans notre Domaine. Aussi, la perspective de panneaux foncés brisant l'harmonie architecturale des toits rouges nous apparaît contraire à notre approche d'harmonie architecturale. Dans ce contexte, seuls les panneaux solaires situés sur les toits à l'arrière des villas seraient acceptables.

À noter que les panneaux solaires ne seront pas davantage permis sur les murs ou au sol, à moins d'être dissimulés.

En conclusion, le respect de l'environnement et des normes architecturales nous semble préférable et prioritaire aux bienfaits possibles des panneaux solaires qui seraient de toutes façons, peu appropriés ou performant au Domaine des Villas de l'Anse.

Anne-Marie Beaudoin

Secrétaire du Conseil de l'APVA

Adoptée au CA du 22 juillet 2025